Cee
FRC
6119

OBSERVATIONS

SUR

LES MAUX PARTICULIERS

QUI RÉSULTEROIENT

DE LA SUPPRESSION

DE L'HÔTEL DES INVALIDES.

M2W 11336

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

SUR

LES MAUX PARTICULIERS

QUI RÉSULTEROIENT

DE LA SUPPRESSION

DE L'HÔTEL DES INVALIDES.

LES officiers de tous les grades soussignés qui ont eu déja l'honneur de soumettre à la bienveillance de MM. les représentans de la nation, leur vœu pour la conservation de leur retraite, ont celui de les prier de prendre en considération leurs craintes sur l'avenir, qui attend les officiers & soldats invalides.

Isolés, sans famille, ou chaque jour au moment de perdre les seuls parens qui leur sont encore attachés, ces vieux militaires ne peuvent

eſpérer de trouver un aſyle que chez des hommes guidés par l'intérêt, & la modicité de leur penſion ne tentera perſonne.

Accoutumés à l'inſouciance la plus entiere ſur les beſoins de premiere néceſſité, ces vieillards peuvent-ils eſpérer, d'eux-mêmes, cette économie ſoutenue qui leur deviendroit indiſpenſable? & s'il leur eſt impoſſible, à leur âge, d'apprendre à compter avec eux-mêmes, leurs derniers jours ſeront dévorés par l'inquiétude du beſoin.

Il y a plus; aucune penſion bourgeoiſe ne peut leur donner cette nourriture ſaine, à laquelle leur eſtomac eſt accoutumé, & ce n'eſt point à leur âge que l'on change de régime ſans danger pour la vie.

Les hoſpices projettés dans chaque département ne peuvent pas, peut-être même avec de grandes dépenſes, rendre aux Invalides ce qu'ils ont à l'hôtel.... Salubrité de l'air, nourriture ſaine & ſucculente, repos parfait au moral & au phyſique, exercice toujours au choix de chaque individu, & proportionné à ſes forces, en tout temps, ſoit dans les galeries, dans les jardins, dans les cours, ſoit au-dehors dans les promenades adjacentes.

Si des conſidérations majeures n'exigent pas

impérativement que l'on ſupprime dans ce moment-ci l'hôtel des Invalides, l'humanité demande qu'on permette à ces vieux ſerviteurs de la patrie, de finir leurs jours dans une retraite qu'ils chériſſent à plus d'un titre.

Cette grace qu'ils ſollicitent de l'équité & de la bienveillance de l'Aſſemblée nationale, ne différera que de quelques années la ſuppreſſion de cet établiſſement, & ce délai ne paroît pas entraîner des inconvéniens majeurs.

La différence du prix des denrées ſera plus que compenſée par l'économie des dépenſes que l'établiſſement précipité des hoſpices exigera néceſſairement.

Si cependant, contre le vœu des Invalides, ils ſont condamnés à perdre pour toujours les douceurs & les avantages de leur retraite, ils oſent eſpérer des bontés de leur patrie & de la juſtice de MM. ſes repréſentans, qu'il ſera ajouté, à leurs penſions, un logement, ſoit en nature, ſoit en argent.

Les penſions annoncées dans le projet de décret du comité militaire ne peuvent ſuffire qu'à l'entretien & à la nourriture; aucun officier, aucun ſoldat, avec ce traitement, ne peut, ſans s'endetter, faire les frais de ſon premier établiſſement, quelque ſimple qu'il ſoit, & le loyer d'un

logement garni ſeroit annuellement au-deſſus de ſes facultés.

Mais quelle que ſoit ſa penſion, quel que ſoit ſon logement, l'invalide officier ou ſoldat ne trouvera dans aucun département les avantages de toute eſpece que réunit l'aſyle qu'il prie MM. les députés à l'Aſſemblée nationale de conſerver pour les militaires exiſtans actuellement à l'hôtel.

Cette grace peut ſeule aſſurer la conſolation & conſerver l'exiſtence des derniers jours de la très-majeure partie des officiers & ſoldats invalides. Mais ce qui eſt dû à tant de titres à tous ces militaires, ne détruit pas les droits que la liberté donne à ceux d'entr'eux, qui, par des conſidérations particulieres, ou même des ſpéculations mal calculées, déſirent les retraites propoſées par le comité militaire; il eſt de toute juſtice de leur laiſſer l'option.

NOMS DES OFFICIERS

QUI ONT SIGNÉ LE MÉMOIRE CI-DESSUS.

MESSIEURS,

Desdeuxfontaines, Lieutenant-Colonel.
Villare, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Signerolle, Commandant.
De Renty, Commandant.
Chaſtenay, Lieutenant-Colonel.
Mantel, Capitaine.
Moreau, Capitaine.
Simon d'Ayſanche, Lieutenant.
Robinet de Fontenette, Capitaine.
Delbrus de Lamie, Chevalier de St-Louis, Capit.
Maurice, Capitaine.
Pinot, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Dupille, Capitaine.
Dayrous, Capitaine.
Damery, Lieutenant-Colonel.
Jouſſon, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Pagi, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Demorel, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Gillet de Molambert, Lieutenant.
Lignac, Capitaine.
Ballet, Commandant.

681

Cavallerie, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Ducourneau, Chevalier de Saint-Louis, Capit.
Delaſtigue, Capitaine.
Boſchié Dubé, Chevalier de Saint-Louis, Capit.
Labuſſiere, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Hezard, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Couvidon, Capitaine.
Boucher, Capitaine.
Muguet, Capitaine.
Duboſé, Capitaine.
Maſſon Deſperuſe, Capitaine.
Hauſer, Commandant.
Akerman, Capitaine.
Ducoudray, Capitaine.
D'Aſſigny, Capitaine.
Puibuſque de Saint-Padou, Chevalier de Saint-Louis, Commandant.
Rocheplatte, Lieutenant.
Courtois, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine.
Gallonnye, Capitaine.

N. B. Deux cauſes ont diminué le nombre des ſignatures qui ſont au bas de ces obſervations; la premiere eſt le deſir que des hommes ſages & paiſibles ont eu de ne pas ſe compromettre dans la ſciſſion qui exiſte dans l'hôtel; la ſeconde eſt la crainte mal fondée que, dans le cas de la conſervation de cet établiſſement, les penſions ne fuſſent plus modiques que dans le cas de ſa ſuppreſſion.